

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1684

Artikel: Canton et communes vaudoises : dépasser le conflit par le haut
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Canton et communes vaudoises: dépasser le conflit par le haut

Vaud élit à gauche mais penche à droite quand il s'agit de combattre un report des charges cantonales sur les caisses des communes. Pour sortir de l'impasse, il faudra exploiter l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT), encourager les fusions et relancer des investissements soucieux des intérêts locaux.

Le résultat du premier tour des élections communales vaudoises fut, on le sait, spectaculaire : poussée rose-verte, déliquescence radicale confirmée. La gauche pouvait pavoiser. Mais simultanément la droite marquait des points sur un autre terrain. Le référendum contre un report de charges de 17 millions sur les communes a abouti. L'Union des communes vaudoises le soutenait sous l'impulsion de la droite radicale et libérale, même si quelques syndicats socialistes, hélas, ont jugé bon de se joindre à la fronde. Le combat semble perdu d'avance. Aussi le Conseil d'Etat capon préférerait-il abandonner et obtenir du Grand Conseil une invite au retrait du décret. De toute façon, ces 17 millions sont un enjeu dérisoire d'autant plus que les comptes 2005 sont annoncés dans le noir.

De cet affrontement nuisible et indigne entre les deux niveaux de l'autorité, on peut tirer un premier constat. L'orientation des citoyens n'est donc pas la même selon qu'ils élisent ou qu'ils votent. Les circonstances économiques, le remodelage sociologique, favorisent la gauche, mais la droite est assurée de pouvoir bloquer toute hausse d'impôts. Neuchâtel, Genève,

Vaud, Fribourg, ont successivement, à quelques nuances près, confirmé cette règle. Le roi est au pouvoir, mais il ne peut bouger: pat. Comment donc, si l'on ose ce jeu de mots, se dépatouiller? Trois perspectives pour en sortir par le haut.

La RPT, les fusions, le plan

Dès 2008, la RPT entrera en vigueur. Les cantons, dans le social notamment, assumeront seuls certaines charges, étant, par compensation, délestés d'autres contributions. Ce brassage touchera directement les communes qui participent à la facture sociale. Si rien n'est envisagé, cette facture augmentera fortement. Une négociation devra donc s'ouvrir. Il faut la préparer dès maintenant.

La fusion des communes est un objectif que la Constituante n'a pas su réaliser. Depuis, les échecs des communes du Lavaux et du Jorat ont été ressentis douloureusement. Une ambition échouait pour quelques voix réfractaires dans une seule commune. Or la dynamique communale a besoin d'entités fortes. Il faut faire du regroupement des communes une priorité cantonale.

(ag) Suite de l'article en page 4

Sommaire

La taxe sur le CO₂ attend toujours son heure.
page 2

Les sociétés anonymes doivent mieux s'identifier.
page 4

Les nouvelles technologies de la communication peuvent devenir un instrument de lutte contre l'exclusion sociale.
page 5

Le train enjambe les frontières et appelle la collaboration entre régions voisines.
page 6

Le Schabziger enrichit l'économie et les racines de Glaris.
page 8

Rentes AI

Le pouvoir d'achat va déterminer le montant versé aux bénéficiaires résidant à l'étranger. Dans cette conception colonialiste, la rente n'est plus un droit dont l'assuré dispose librement.

Édito page 3

La transparence en jeu

La réforme du droit des SA veut élargir l'accès aux informations concernant les sociétés cotées en bourse pour le bonheur des actionnaires. Mais auparavant, il faudra vaincre les résistances des conseils d'administration et de leurs relais parlementaires.

La procédure de consultation sur la révision du droit de la société anonyme prend fin le 31 mai 2006. Ce texte austère peut changer considérablement la vie des entreprises suisses dans un domaine au moins, celui de l'information et du droit des actionnaires (voir aussi DP n°1680).

Toutes les sociétés cotées en bourse auront l'obligation de remettre leur rapport de gestion et leur rapport de révision au registre du commerce qui devra les publier sur Internet. Cette mesure n'a l'air de rien. Mais du coup tous les rapports de toutes nos grandes firmes seront accessibles en permanence sur les sites des registres du commerce. C'est évidemment un gain considérable en matière de transparence, même si l'art de la dissimulation des informations critiques est une pratique fort développée dans nos grandes firmes et si le décryptage d'un rapport de gestion nécessite souvent de solides com-

pétences, mais les informations seront là, à disposition.

Les actionnaires voient leur droit à l'information considérablement renforcé. Ils pourront poser des questions au conseil d'administration non seulement lors de l'assemblée générale, mais en tout temps et par écrit. Cette pratique parfois admise aujourd'hui sera désormais établie par la loi. Le conseil d'administration dispose de 60 jours pour y répondre et toutes les réponses doivent être à disposition de tous les détenteurs du capital lors de l'assemblée générale. Naturellement le conseil d'administration a le droit de ne pas répondre si la question viole le secret des affaires ou viole un intérêt «prépondérant» de l'entreprise, autrement dit s'il est plus important pour la vie de la firme de garder l'information secrète plutôt que de la diffuser. De beaux conflits en perspective! Mais le

conseil d'administration doit toujours motiver un refus.

En fait, pour répondre à cette volonté d'ouverture et en bonne gouvernance d'entreprise, les conseils d'administration devraient se doter d'un secrétariat général autonome capable de fournir les réponses aux actionnaires en menant leur propre enquête dans l'entreprise. Dans la réalité, les directions des entreprises, déjà submergées par le travail des réviseurs et des inspections internes, seront sollicitées pour répondre tant bien que mal aux demandes des actionnaires. Mais tout cela reste très hypothétique. Que ressortira-t-il de ce projet après la moulinette parlementaire? Peut-être pas grand-chose. En tout cas un débat certes pas très grand public, mais qui s'annonce important pour nos grandes entreprises. Une seule certitude: elles sauront défendre ce qu'elles croient être leur intérêt. *jd*

Suite de la première page

Vaud

Enfin le canton pratique depuis plusieurs années une politique d'investissement excessivement restrictive. Un desserrement devrait permettre de prendre en compte des revendications régionales, selon un plan auquel les communes et les nouveaux districts seraient associés.

Par le haut

Il serait politiquement irresponsable d'en rester à cet affrontement canton-communes, à cette reculade du Conseil d'Etat et de sa majorité, à ces démonstrations de coqs de village. Il faut substituer à cette épreuve de force un projet, sortir de la crise par le haut. Trois chapitres du nouvel ordre du jour: la préparation de la RPT, la fusion des communes, le plan des investissements. *ag*

Faux cul

Lors de la séance du 8 décembre 2004, Ueli Maurer, président de l'UDC, à propos de l'accord de libre circulation, a soutenu à deux reprises la contribution helvétique en faveur des nouveaux pays membres de l'Union: «Nous sommes prêts à accepter ce milliard en faveur des nouveaux pays de l'Est - versé en cinq tranches de 200 millions.» Et un peu plus tard: «Les pays de l'Est qui sont aussi en droit d'attendre ce milliard au titre de contribution à la cohésion - ce que nous ne contestons pas...». Il y a 15 jours encore, le même Maurer assurait que son parti ne lancerait pas le référendum contre ce crédit. Alors qu'en décembre dernier, le Conseil des Etats unanime adoptait la loi sur l'aide aux pays de l'Est, ce 24 mars, six sénateurs démocrates du centre se sont abstenus. Une preuve supplémentaire - mais en faut-il encore? - que l'UDC hume au jour le jour les avantages qu'elle peut retirer de telle ou telle position, sans égard aucun pour les engagements pris précédemment. Impossible de collaborer avec une telle girouette. *jd*